



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**haute  
savoie**  
le Département

**ARRÊTÉ N° 2020-75**

Portant désignation des personnes qualifiées  
prévues à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-5 ; R. 311-1 et R311-2

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes  
Le Président du Département  
Le Préfet

**DECIDENT**

Article 1 : la liste des personnes qualifiées prévues à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est arrêtée comme suit :

Madame Florence BUGNARD, psychologue de l'association Alzheimer 74

Monsieur Jean-Paul DIF TURGIS, membre du CODERPA 74

Monsieur Jean-Rolland FONTANA, ex-directeur de la Protection de l'Enfance, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Président de l'Association ESPOIR 74.

Article 2 : cette liste sera actualisée par un arrêté établi conjointement par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Département et le Préfet de Haute-Savoie.

Article 3 : la liste des personnes qualifiées est transmise à chaque modification aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, par le Président du Département et le Préfet de Haute-Savoie qui doivent informer par tous moyens, les personnes accueillies dans ces structures.

Article 4 : le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Président du Département et le Préfet de Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et du département de Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le **18 JAN. 2021**

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale

Florence GOUACHE

Le Directeur général de l'Agence  
Régionale de Santé Auvergne-  
Rhône-Alpes

Jean-Yves GRALL

Le Président du Département,

Christian MONTEIL